

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS À 3 HEURES DU SOIR

Stabilité 30. — N° 29.

TE VEA NO TAHITI

Mahana pae 22 tuiari 1881.

PAIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :
Un an 18 fr.
Six mois 10 »
Trois mois 6 »
Un numéro : 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PAIX DES ANNONCES (au comptant) :
Les 20 premières lignes 30 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes 25 id.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté relatif aux fonctions de chef du service judiciaire et de président du tribunal supérieur. — Avis administratifs.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin télégraphique. — La mort du colonel Flatiers. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE LITTÉRAIRE. — Antoine et son chien (Suite).

PARTIE OFFICIELLE

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu l'article 41 du décret du 18 août 1869 portant organisation de la justice dans lesdits Établissements ;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 nommant aux fonctions provisoires de procureur de la République, chef du service judiciaire à Papeete, M. Pinaudier, président titulaire du tribunal supérieur ;

Vu le départ pour la Nouvelle-Calédonie de M. Guiraud, remplissant aux fonctions provisoires de président du tribunal supérieur de Papeete ;

Vu les besoins du service ;

Sur la proposition du Chef du service judiciaire,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Est rapporté l'arrêté précité du 16 février 1881.

En conséquence, M. Pinaudier reprendra, à partir de ce jour, ses fonctions de président du tribunal supérieur.

Toutefois, et jusqu'à l'arrivée de M. Cordell, nommé, par décret du 14 octobre 1880, procureur de la République et chef du service judiciaire à Papeete, M. Pinaudier conservera provisoirement les fonctions de chef du service judiciaire.

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré, publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 16 juillet 1881.

L. CHESSE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

Le Chef du service judiciaire p. i.

PINAUDIER.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Substances.

ADJUDICATION PUBLIQUE.

Il sera procédé le lundi 8 août, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'hôtel de l'Ordonnateur, à Papeete, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture du

Tafia nécessaire au service des substances pendant les années 1882 et 1883.

Le cahier des charges relatives à cette fourniture est déposé au secrétariat de l'Ordonnateur et au bureau du commissaire aux subsistances, à la disposition de ceux qui voudront le consulter.

Les offres porteront en suscription l'indication de la fourniture et contiendront, sous peine de nullité, un récépissé constatant le versement au Trésor de la somme fixée par le cahier des charges pour dépôt provisoire en garantie de la sincérité des soumissions.

Datées et signées, les offres devront, à peine de rejet, être conformes à la formule suivante :

Designation des denrées	Espèces des unités	Quantités devant servir de base aux calculs	Prix en toutes lettres	Prix en chiffres	Évaluation de la fourniture
Tafia.....	Litre.	30,000			
Total.....					

« Je, soussigné (nom et prénoms ou raison sociale), me soumetts et m'engage envers l'Ordonnateur de la colonie, stipulant au nom de l'État, à fournir et livrer, à mes frais et risques, dans les délais et aux conditions déterminés par le cahier des charges, le tafia nécessaire à l'administration pendant les années 1882 et 1883.

« Je déclare, en outre, avoir une parfaite connaissance du cahier des charges qui fait l'objet de la présente adjudication et auquel je déclare me soumettre, ainsi qu'aux conditions générales du 10 juin 1870.

« Papeete, le

(Signature.)

Les concurrents devront être présents à l'adjudication, ou s'y faire représenter par une personne munie de leur procuration. 18-14

Enregistrement et Domaines.

Le lundi 25 juillet courant, à huit heures du matin, dans la cour des subsistances de la Marine, à Papeete, il sera procédé par le receveur des domaines, assisté de qui de droit, à la vente aux enchères publiques de :

- 1° 325 Barriques vides,
- 2° 143 Caisnes à biscuit.

Le prix de vente sera payé comptant entre les mains et au bureau du receveur des domaines.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

ERRATUM.

Dans l'avis pour la distribution des prix aux Écoles de Papeete, inséré dans le *Messenger* du 1^{er} juillet 1881,

Au lieu de :

ÉCOLES FRANÇAISES INDIGÈNES.
Mercredi 3 août, à 7 h. 1/2 du soir,

Lire :

ÉCOLES FRANÇAISES INDIGÈNES.
Mercredi 3 août, à 2 heures de l'après-midi.

PARAU FAHAPA.

I roto i te parau faaita no te tuba raa i te mau rē no te mau haapii raa i Papeete, o tei faaita hia na te Vea, i te 1 no tuiari 1881,

Etaha e :

HAAPII RAA FARANI TAHITI.
Mahana toru 3 no atete, i te hora 7 o te afa i te ahiahi,

E nao ra e :

HAAPII RAA FARANI TAHITI.
Mahana toru 3 no atete, i te hora piti i te tape raa mahana.

Salute aux enchères de l'ancien pavillon du Trésor colonial.

Le lundi 1^{er} août prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la adjudication aux enchères, devant les bureaux du secrétariat de l'Ordonnateur, du bâtiment ayant servi de Trésor colonial.

La mise à prix est de cinq cents francs.

On peut prendre connaissance du devis et cahier des charges au bureau des ponts et chaussées.

2-1

Tir à boulets.

Le public est prévenu que l'artillerie fera ses écoles à feu (tir à boulets) aux dates suivantes :

Le 20 juillet, à 6 h. du matin, du mont Faïero ;

Le 6 août, 4^e du quai ;

Le 13 août, 4^e du mont Faïero ;

Le 20 août, 4^e du quai.

Les différents tir auront lieu dans la direction de la grande passe.

Pupuhi raa ta ofai.

Te faaita hia 'tu nei te taata 'toa e pupuhi te pupuhi fenua i te pupuhi raa ta ofai i te mau mahana i faaita hia i muri nei :

Te 20 no Uarai, i le hora 6 i te poipoi, i te mau ta o Faïero ;

Te 6 no Aiti, i le hora 6 i te poipoi, i te mau ta o Faïero ;

Te 13 no Aiti, i le hora 6 i te poipoi, i te mau ta o Faïero ;

Te 20 no Aiti, i le hora 6 i te poipoi, i te mau ta o Faïero ;

E pupuhi a hia tana mau pupuhi raa ra i roto i te ava rahi.

Demandes de naturalisation.

Les sieurs Viriamu Fuller et Matau Follos, domiciliés à Tahiti depuis plus d'une année; les sieurs Tuani a Fihou Fuller, Rahia a Fuller, les dames Marica Fuller, Toimani a Fihou et François Langlois, veuve Brinckfeldt, nés dans les anciens Etats du Protectorat, ont formulé la demande d'être admis par la naturalisation à jouir des droits de citoyen français.

Conformément aux prescriptions de l'article 4 de la loi du 30 décembre 1880, une enquête est ouverte sur la moralité de ces étrangers. Les demandes et les pièces à l'appui, ainsi qu'un registre, seront tenus pendant un mois, au 1^{er} bureau de la Direction de l'Intérieur, à la disposition des personnes qui auraient à présenter des observations.

PARTIE NON OFFICIELLE

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.

NOUVELLES DIVERSES.

Londres, 6 mai. — L'amarant a reçu de Montevideo une dépêche lui annonçant l'explosion du Sloop de guerre *Dotrel*. La catastrophe a eu lieu le 26 avril, dans le détroit de Magellan. La cause est inconnue. Le *Dotrel* jaugeait 1,137 tonnes, avait 900 chevaux de force et 156 hommes d'équipage. Presque tous les officiers et matelots ont été tués.

Amsterdam, 6 mai. — Le roi a autorisé à offrir les bons offices de la Hollande, simultanément avec la France, l'Angleterre et l'Italie, pour le rétablissement de la paix entre le Chili, le Pérou et la Bolivie.

Paris, 7 mai. — Une remarquable et intéressante expérience vient d'avoir lieu entre Calais et Douvres. D'une de ces villes à l'autre, on a pu par l'emploi du nouvel électrophore échanger une conversation.

Londres, 9 mai. — La Chambre des communes a voté l'érection dans l'abbaye de Westminster d'un monument à la mémoire de lord Beaconsfield.

Londres, 10 mai. — Il règne ici une certaine agitation par suite de la mesure que le cardinal Manning vient de prendre contre la Land League. Il vient d'interdire aux membres des clubs catholiques et de la Ligue de la croix de mettre leurs saluts de réunion à la disposition de la Land League.

Paris, 16 mai. — La *Liberté* annonce que la mission tentée par le colonel Flatters va être reprise, et que le meurtre du colonel et de sa suite sera vengé. La nouvelle expédition se composera d'un régiment de 700 hommes, montés sur des chameaux.

Athènes, 31 mai. — Un décret royal, signé hier, accorde à M. F. de Lesseps la concession du percement d'un canal maritime

à travers l'isthme de Corinthe. Les travaux commenceront probablement en 1883 et devront être terminés en 5 ans. Berlin, 31 mai. — Le prince de Bismarck a soumis au Reichstag un mémoire basé sur les rapports adressés par les ministres et consuls allemands de Chine et d'Australie, par lequel il demande l'adoption de mesures destinées à maintenir et au besoin étendre le commerce d'exportation de l'Allemagne dans l'est de l'Asie, l'Australie et les îles des mers du Sud. Ce document établit que dans ces parages le commerce allemand est surpassé par l'Angleterre, la France et les États-Unis. Il propose l'organisation de maisons de commission et de banque, ainsi que l'établissement de lignes de steamers, subventionnées par l'Etat; reliant l'Allemagne à la Chine, à l'Australie, ainsi qu'aux îles des mers du Sud.

La mort du colonel Flatters.

On écrit de Tripoli à l'agence Havas :

Il n'y a plus de doute possible. La mission Flatters est détruite. Dès le 3 avril, le bruit s'en était répandu dans la ville, mais, faute de preuves, on refusait d'y croire. Le lendemain, trois courriers arrivés de Ghadames, confirmaient l'horrible nouvelle: des récits qui sont forts, des lettres qu'ils apportent, on peut conclure que nos compatriotes ont péri victimes de la trahison de guides qui les accompagnaient, victimes aussi de la haine dont la population arabe de ces régions se montre, depuis quelque temps, animée contre tout ce qui porte le nom de Français. La catastrophe a dû se produire vers le 30 février.

Les voyageurs avaient quitté depuis deux jours le pays des Touaregs Hoggar sans avoir pu, malgré leur désir, se rencontrer avec le chef Attaghel; ils étaient parvenus à la frontière des Ahir, et s'avançaient en caravane, dans la plaine, près d'un puits appelé Bir-el-Gharana.

Les Hoggar agresseurs, descendus de leurs maharis, marchaient à pied, derrière un grand troupeau de chameaux, cachant leur nombre et dissimulant leurs intentions hostiles.

Le Hoggar, avec sa lance, son sabre et son poignard, craint l'arme à longue portée; il n'est terrible que dans la lutte corps à corps. A une cinquantaine de mètres de distance, la lutte s'engage. Les balles françaises retombent.

Pendant plusieurs des leurs, les Touaregs sautèrent sur leurs dromadaires pour en finir; et alors, au nombre de deux à trois cents, dans une charge furieuse, ils fondirent comme une avalanche sur la caravane française, qu'ils écrasèrent et qu'ils détruisirent à l'arme blanche.

« Le colonel Flatters, dit une lettre arabe, a été frappé d'un coup de sabre qui l'a coupé en deux à partir de l'épaule. Il est tombé après avoir frappé un des assaillants et en avoir tué un autre. »

« Le capitaine Masson a eu la tête lésée. »

« Un pillage et un partage suivirent le massacre. »

Tous ces faits sont confirmés par le rapport détaillé du conseil général de France à Tripoli, M. Férand.

MOUVEMENT COMMERCIAL.

Du 10 au 20 juillet 1881.

NAVIRES ENTRÉS.

16 juillet — Goel. allemande *Loreley*, de 74 ton., cap. Stekloff, ven. des Marquises; Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire; J. Hart et C^{ie} chargeurs; 8,115 kilos coton, 35,000 kilos coprah.

17 juillet — Goel. française *Estelle*, de 150 ton., cap. J. Peters, ven. d'Anaa; J. Peters et Société commerciale de l'Océanie armateurs; le capitaine chargeur; 8,800 kilos sucre, 36,000 kilos coprah, 1 lot marchandises. Société commerciale de l'Océanie consignataire.

19 juillet — Goel. française *Flora*, de 69 ton., cap. J. Dowling, ven. de Makata; Turner et Chapman armateurs et consignataires; le capitaine chargeur; 18,233 kilos sucre, 30 billes bois de tannin, 1 lot marchandises.

NAVIRES SORTIS.

15 juillet — Brick-goel. allemande *Perey Edward*, de 219 ton., cap. Andersen, all. à San Francisco; le capitaine armateur; Quong-Lee chargeur; 1 caisse numéraire (15,500 fr.); Viet-Lee chargeur; 1 caisse numéraire (1,000 fr.); San-Chiong-Yuen consignataire.

16 juillet — *Maxwell* chargeur; 1 caisse numéraire (3,910 fr.); Geo. Loomis consignataire; — *Roux* chargeur; 7 caisses vieux café, 1 caisse vieux café (choix), 1 caisse vieux café, 4 sacs fongus; — *Lambert* chargeur; 1 sac nouméa, 4 fûts vins; — *Bell-liv* chargeur; 1 sac numéraire (250 fr.); Johnston et fils chargeurs; 17,267 kilos sucre; Boyd chargeur; 1,319 kilos fongus, 9 caisses numéraires (15,000 fr.); J. Poret consignataire; — *Auburn* chargeur; 22 fûts vins; Marlemont consignataire; 400 kilos fongus, 3 caisses numéraires (12,000 fr.); A. Crawford consignataire; — Turner et Chapman chargeurs; 1 caisse sucre, le capitaine consignataire.

16 juillet — Goel. de Roum *Faito*, de 50 ton., cap. Pespea, all. à Haïphong; indi-

15 juillet. Goel. allemande *Gironde*, de 74 ton., cap. Wells, all. à Rarotonga; Société commerciale de l'Océanie armateur et chargeur; 9 balles pareu, 2 balles toile à voile, 6 douzaines d'éclisses, 7 balles et 3 caisses indiennes, 1 pote peinture, 1 caisse sucre, 3 caisses lèches, 3 caisses huile d'olive, 3 caisses cognac, 11 caisses saumon, 1 caisse ligne, 3 caisses manchettes de hache, 3 caisses saumons, 13 caisses et 7/2-barils saumon, 3 caisses huile de schiste, 1 cas haricots, 2 caisses fers à repasser, 12 caisses bûches, 4 barils et 3/2-barils huile, 4 caisses lait, 52/2-3/4 barils, 114 lingues bilinges, 1 caisse biscuits assortis, 1/2-barils larin, 77 nattes rai, 6 caisses sucre, 12 caisses viandes, 7 caisses fruits, 1 caisse kennerly, 4 caisses thé, 3 machines à coudre, 1 caisse chapeaux, 1 harrique lampes, 1 harri verres à l'alcool, 1 caisse miroir, 1 caisse bache, 12 mètres cables bois de construction, 1 caisse vêtements, 1 caisse chemises de flanelle, 4 balles calicot, 1 caisse fromages de Hollande, 20 douzaines-jarons, 3 touques huile, 2 caisses genièvre, 1 caisse sherry cordon, 1 caisse comble, 1 caisse cocktail, 1 caisse Old-Ton, 1 caisse beurre, 1 caisse sel de table, 4 caisses achards, 2 harriques vin, 2 avirons, 1 caisse parfumerie, 1 caisse bicia, 670 kilos cassanade, 1 harri goulron, 2 caisses pommes de terre, 1 caisse ronge.

19 juillet — Goel. française *Ella*, de 61 ton., cap. Wolher, all. à Kaurua; Johnston et fils armateur et chargeur; 3104 sacs farine, 50 touques biscuits, 40 nattes rai, 4 jeux mailles de Chine, 3 rouvieux cordages, 5 caisses saumon, 10 caisses schiste, 4 caisses de lin, 4 caisses vêtements, 4 douzaines lampes, 3 meules, 2 caisses tabac, 2 caisses thé, 2 caisses oranges de Java, 10 douzaines rouvies, 1 pote peinture, 4/2 barils bûche, 4/2 barils larin, 4 barils clous, 1 caisse chemises et vêtements divers, 1 boîte haricots, 1 caisse mercerie et draperie, 30 foulards, 15 chemises de couleur, 7 douzaines tricots, 10 paquets alaphs, 2 caisses parfumerie, 1 boîte et un lot quinquillier, 600 caisses, 11 boîtes papiers blancs, 30 mètres bache, 15 caisses achards, 6 douzaines rouvies, 1 caisse saumon, 2 caisses salpêtre, 1 boîte mercerie, 3 pièces toile à matelas, 2 caisses pommes de terre, 2 douzaines verres de lampe, 1 caisse montarde, 53 litres harin, 32 carottes tabac, 8 caisses papiers, 1 caisse porter, 2 douzaines-jarons, 2 caisses saumon, 2 balles pareu rouges, 433 mètres calicot, 2 douzaines chapeaux, 11 kilos ligne, 30 pièces indiennes, 6 pièces monnaie et 3/4, 2 boîtes pipes, 1 caisse huile d'olive, 1 caisse vinogère, 1 caisse alouettes, 2 balances, 1 lot bois de construction, 712 kilos cassanade, 702 mètres et 3 balles mousseline, 30 paquets purin, 30 mètres étamine, 1 lot coutellerie, 57 kilos fromage, 1 lot papeterie, 1 lot lanternes, 1 lot bagues et pendents d'oreilles, 100 kilos purin, 16 foulards jupon, 30 paquets bambou, 1 lot bois raboté, 10,000 oranges, 50 fers, muni conspignateur.

19 juillet — Goel. française *Fera*, de 43 ton., cap. Kemp, all. à Kaurua; Maison Brander armateur; J. Magee chargeur et consignataire; 400 kilos coprah, 1 lot bois de construction, 6 caisses conserves, 100 sacs vides, 11 kilos algues, 1 harri boue, Mission catholique chargeur et consignataire; 111 agaves, 1 touque huile, 2 barres de fer, 1 caisse verre à vitre, 1 caisse peinture, 1 caisse quinquillier.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.

Du jeudi 14 au mercredi 20 juillet inclus 1881.

NAVIRE DE GENDRE ENTRÉ.

20 juillet. Aviso à vapeur français *Guichen*, 91 h. d'équipage, commandé par M. de Gironde, lieutenant de vaisseau, ven. de Raïatea en 13 heures.

NAVIRE DE GENDRE SORTI.

18 juillet. Croiseur à vapeur français *Bayon*, 138 h. d'équipage, commandé par M. Ménard, capitaine de frégate, all. aux îles sous le vent (conduisant les invités).

18 juillet. Aviso à vapeur français *Guichen*, 91 h. d'équipage, commandé par M. de Gironde, lieutenant de vaisseau, all. à Raïatea (conduisant les invités).

20 juillet. Aviso à vapeur français *Guichen*, 93 h. d'équipage, commandé par M. de Gironde, lieutenant de vaisseau, all. à Tahua (conduisant les invités).

NAVIRE DE COMMERCE ENTRÉS.

19 juillet. Goel. française *Gustave*, de 110 ton., cap. Peters, ven. d'Anaa en 2 jours; 13 passag. indigènes.

19 juillet. Goel. française *Flora*, de 69 ton., cap. Dowling, ven. de Makatea en 4 jours; 8 passag., M. McFarlane, anglais, et 1 indigène.

NAVIRE DE COMMERCE SORTIS.

15 juillet. Brig-goel. américain *Percy Edward*, de 219 ton., cap. Andersen, all. à San Francisco; 13 passag., M. et M^{me} Liard, M^{me} Manoway, français, M. et M^{me} Boyd, M^{me} Dayr, Rundle, Brook, M^{me} Andersen et 2 enfants, 2 marins américains.

16 juillet. Goel. de Ruruta *Faito*, de 32 ton., cap. Peapea, all. à Huahine.

17 juillet. Goel. allemande *Gironde*, de 74 ton., cap. Wells, all. à Rarotonga.

19 juillet. Goel. française *Ella*, de 61 ton., cap. Wolher, all. à Kaurua.

BATIMENTS SUR RAIE

OU GUERRE.

22 mai. Goel. locale *Taravao*, commandé par M. Berchon des Esarts, lieutenant de vaisseau.

9 juin. Transport à voiles *Beaumontier*, commandé par M. Bogard, lieutenant de vaisseau.

26 juin. Goel. locale française *Orohena*, commandée par M. Bérard, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

3 mai. Goel. française *Vini*, de 100 ton., cap. Chaves.

22 mai. Goel. anglais *Pirate*, de 180 ton., cap. Trayle.

13 juin. Côte française *Recherche*, de 11 ton., cap. Hausen.

10 juin. Goel. de Rimatara *Atolekua*, de 44 ton., cap. Rua.

20 juin. Goel. française *Idelle Belle*, de 44 ton., cap. Hoffmann.

22 juin. Goel. française *Stella*, de 60 ton., cap. Wilmet.

4 juillet. Goel. de Ruruta *Faito*, de 32 ton., cap. Tepia.

9 juillet. Brig. allemand *Lolling*, de 347 ton., cap. Hillers.

11 juillet. Goel. française *Tera*, de 49 ton., cap. Kemp.

11 juillet. Goel. française *Francine*, de 85 ton., cap. Lérée.

19 juillet. Goel. française *Gustave*, de 110 ton., cap. Peters.

19 juillet. Goel. française *Flora*, de 69 ton., cap. Dowling.

CHAPELE PROTESTANTE.

Dimanche prochain, comme chaque 4^e dimanche du mois, le service sera célébré en français dans la chapelle de la rue des Moux-Arts. 23-7

ANNONCES

Étude de M^e G. VINCENT, notaire à Papeete.

CAPITAUX A PLACER.

179

Les membres de la société LA FRATERNELLE sont invités à se réunir en conseil général le samedi 6 août prochain, à 7 heures 1/2 du soir, au Temple Maïtonique (rue des Beux-Arts).

181-2

Le Secrétaire, Viaque.

A VENDRE chez les sous-algués, provenant du navire F. M. LOLLING, qui vient d'arriver :

Calicot blanc et écre	Bouteilles et lignes	Vin d'Opéra
98 Nava Nava	Per gniauon pour toulure	Vin de Madrie
Tout Young, pantalons	Lavabos en toile peinte	Bière de Copenhague
Tricots pour hommes	Drachons et bains de algée	de Fiten
Boutons en fer battu	Bassines en fer battu	Vin de Figea Montferand
Alpaga blanc	Vin en taton et en fer	en caisses
Telle pour draps de lit	Arènes et chaudières	Tahiti d'œufs
Nappes damassées	Boute pour peinture	de Médor
Verres imprimés	Seaux en fer galvanisé	Conserves Redel
Fournitures de navire	Fournitures de navire	Aboué Houly Prat et C ^{ie}
Chapeaux en feutre	Sols et brèles	Veranahui
Mousseline blanche	Clous en cuivre	Liquours du Vranad
Étoffes bleu, blanche, rouge	Cambre	de Fickling, Amsterdam
Services de toilette espée	Ser d'Opéra	Brigues ordinaires
Chemises de lin et de coton	Sabotage de lin	Jardi-jardi
de crinoline	Extrait go, viande Eobis	Zinc en feuilles
Patentes et régates	Rouge indigo	Plomb hème
Patentes et régates	Montagne, capres	Explosifs
Parfumerie Himeil	Huile de fée de morse	Explosifs d'emballage
Drachons et pelles	Achards, paires	Condensé
Draps assortis	Settes en cuir et en écorce	Kummel
Boute d'olive en litres	Boute de raien	Cordail
Vinagres	Beurre de tige d'abague	Old Tem
Eau de lavande	Romaines à sige	Chocolat
Papiers peints	Cafélatres	Fromage de Ganda
Verres à l'iris	Quinquina à poterie	Langues conservées
Bollos à musique	Verres et gobelots	Cigares et cigarettes
Tambours	Tapis	Tapis à l'éclair
Accessoires	Cassette	Alumettes suédoises
Cana et cinget		
135-15		

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OCEANIE.

M. A. Cattet, horloger, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par la brig-golette *Paloma* un joli assortiment d'horlogerie, ainsi que lunettes, conserves et lorgnons de différents genres, et à toujours en main un bel assortiment de montres et de bijouterie, etc.

M. A. Cattet, watchmaker, has the honor to inform his customers that he has just received by *Paloma* a good assortment of clocks, also specialties and eye-glasses of different kinds, and has always on hand a fine assortment of watches and jewellery, etc. 181-87

Une femme Tauritrofa à Tupu, demeurant à Napiiti, îles sous le vent, déclare donner en toute propriété à sa nièce Tevate à Hipoirai, d'entente autorisée par son mari, Meamea a Papa, toutes ses terres, situées dans la district de Papenoo, ainsi que celles qui appartiennent à sa nièce Vanaa a Teoroi, décidée, dont elle est la seule et unique héritière. 180

Te faute nei te vahine ra o Tauritrofa à Tupu, etia, i Napiiti, i te mau fenua i raro ra, e te pupu roa nei oia na tana tamahine na Tevate à Hipoirai, o te fafalia hia mai e tana tane, e Meamea a Papa, i tana ton ra mau fenua te vai i te malaitana ra o Papenoo, o oia tui hia te mau fenua a tana tamahine a Vanaa a Teoroi, i pote aué, o oia nae ra toi tona huaiti toai e te huaiti mau. 180

5 francs

ABONNEMENT.

5 francs

Par an.

Par an.

LA FRANCE MARITIME ET COMMERCIALE

Journal hebdomadaire.

141-147

S'adresser à F. DUCHESNE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 15 au 21 juillet 1881.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE		PLUIE		VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	Ombre du jour	6 heures du matin	1 heure du soir	Moins de la journée	Plus de la journée	
15 juill.	701.3	00.05	24.4	27.3	25.8	25.2	"
16 juill.	705.2	00.05	24.2	28.2	26.7	25.4	"
17 juill.	704.2	00.10	25.2	27.4	26.8	26.0	"
18 juill.	705.0	00.15	25.0	28.0	26.0	26.0	"
19 juill.	704.5	00.15	25.5	27.2	26.8	25.4	"
20 juill.	704.3	00.15	25.0	28.0	26.0	25.0	"
21 juill.	705.0	00.10	24.0	27.6	25.6	25.4	"



PARTIE LITTÉRAIRE

ANTOINE ET SON CHIEN

(Suite. — Voir le précédent numéro.)

O ATONI E TANA URI

(Ce héros. — Voir le précédent numéro.)

Mais à peine celui-ci l'eût-il entendue :

— Jamais, jamais ! s'écria-t-il ; et la fièvre redoubla de l'agitation qu'une idée si triste avait portée dans ses esprits.

Cependant son mal empirait tous les jours. De violentes coliques vinrent se joindre à la fièvre pour augmenter ses tourments. On le voyait se tordre et se rouler sur son grabat en poussant des cris aigus. Alors venait son petit chien, qui s'accroûpissait près de lui et le regardait d'un air pitoyable, comme s'il eût voulu lui dire :

— Ah ! mon cher maître, que je te plains !

Antoine, à son tour, le regardait avec attendrissement ; et lorsque ses douleurs lui permettaient de parler :

— O mon pauvre Chéri, lui disait-il, il faudra donc que je te quitte bientôt ! Hélas ! je t'ai sauvé la vie, et toi tu ne peux me secourir !

En disant ces mots, il lui échappait un torrent de larmes, que Chéri venait lécher sur ses joues brûlantes.

Il y avait dans le voisinage un homme riche et compatissant, nommé M. d'Orfeuil, qui entendait parler de la maladie du petit garçon et de l'indigence où se trouvait son père. Il vint aussitôt pour s'assurer par ses propres yeux de la vérité de ces récits, et pour chercher les moyens de donner des secours à ces pauvres malheureux.

Lorsque ce brave homme se présenta devant la cabane, le petit Antoine était dans l'accès le plus violent de la crise. Son père était près de lui, abandonné à une profonde désolation. Ce n'était pas la faim qui le tour-

mentait dont il souffrait le plus, quoiqu'il n'eût pris depuis plusieurs jours qu'une faible nourriture à peine suffisante pour le soutenir. L'aspect des maux de son enfant l'empêchait de s'occuper des siens. Il cherchait à le consoler par ses caresses, et soutenait sur un bras sa tête défaillante, tandis que le petit chien, ayant les deux pattes de devant appuyées sur le grabat, tantôt poussait des cris plaintifs, et tantôt cherchait par mille agaceries à faire tomber sur lui quelques regards de son maître.

Ce tableau touchant arrêta longtemps les regards de M. d'Orfeuil, sans qu'il pût faire un mouvement pour entrer dans la cabane. Il prit sur lui de s'avancer ; et, étant à portée de lui, il vit que son enfant aperçut, même avant que le chien se fût détourné pour aboyer à sa rencontre ; et lorsque Antoine et son chien levèrent sur lui leurs yeux étonnés, ils virent les siens déjà pleins de larmes.

— O mes chers amis, s'écria M. d'Orfeuil, dans quelle triste position je vous vois ! On m'a dit, Antoine, que tu n'étais pas en état de fournir aux frais de la maladie de ton fils.

Ce n'est que depuis deux jours, lui répondit Antoine. Mon pain y avait suffi jusqu'alors ; mais à présent il ne me reste plus rien dont je puisse me priver pour mon enfant, à moins de vendre ce misérable grabat sur lequel il repose.

Le petit Antoine, à ces mots, étendit sa main tremblante sur son chien, et laissa échapper un profond soupir.

Pauvre enfant, lui dit M. d'Orfeuil, ne sois pas en peine, je veux prendre soin de toi ! Antoine, ajouta-t-il en s'adressant à son père, ta cabane est humide, et le séjour n'en vaut rien à ton fils pendant sa maladie. Veux-tu me le confier ? Je le recevrai chez moi pour le faire guérir.

— Si je le veux ! lui répondit Antoine en se précipitant à ses genoux ; oui, mon brave Monsieur ; vous nous rendrez à tous deux la vie par cette charité.

(La suite au prochain numéro.)

mentait dont il souffrait le plus, quoiqu'il n'eût pris depuis plusieurs jours qu'une faible nourriture à peine suffisante pour le soutenir. L'aspect des maux de son enfant l'empêchait de s'occuper des siens. Il cherchait à le consoler par ses caresses, et soutenait sur un bras sa tête défaillante, tandis que le petit chien, ayant les deux pattes de devant appuyées sur le grabat, tantôt poussait des cris plaintifs, et tantôt cherchait par mille agaceries à faire tomber sur lui quelques regards de son maître.

Ce tableau touchant arrêta longtemps les regards de M. d'Orfeuil, sans qu'il pût faire un mouvement pour entrer dans la cabane. Il prit sur lui de s'avancer ; et, étant à portée de lui, il vit que son enfant aperçut, même avant que le chien se fût détourné pour aboyer à sa rencontre ; et lorsque Antoine et son chien levèrent sur lui leurs yeux étonnés, ils virent les siens déjà pleins de larmes.

— O mes chers amis, s'écria M. d'Orfeuil, dans quelle triste position je vous vois ! On m'a dit, Antoine, que tu n'étais pas en état de fournir aux frais de la maladie de ton fils.

Ce n'est que depuis deux jours, lui répondit Antoine. Mon pain y avait suffi jusqu'alors ; mais à présent il ne me reste plus rien dont je puisse me priver pour mon enfant, à moins de vendre ce misérable grabat sur lequel il repose.

Le petit Antoine, à ces mots, étendit sa main tremblante sur son chien, et laissa échapper un profond soupir.

Pauvre enfant, lui dit M. d'Orfeuil, ne sois pas en peine, je veux prendre soin de toi ! Antoine, ajouta-t-il en s'adressant à son père, ta cabane est humide, et le séjour n'en vaut rien à ton fils pendant sa maladie. Veux-tu me le confier ? Je le recevrai chez moi pour le faire guérir.

— Si je le veux ! lui répondit Antoine en se précipitant à ses genoux ; oui, mon brave Monsieur ; vous nous rendrez à tous deux la vie par cette charité.

maui i te poia i tepu mai i roto ia'na, e e rave rahi roa hoi te mahana aia roa 'u oia i amu noa e maori ra e, te hoe ma maa liti haibai roa ino ei faaetaeta raa ia'na, ua haamoe roa ino hia to'na manao i te haapaa raa ia'na iho no te hio raa 'u i te maui i oia ia'na ra-tamaiti. Te-imai-a oia i te-ravea e maru ai oia na roa i oia na raa mau aupaupua raa e i roa i te rahi rima o te iapea noa ra ia i to'na upoo o te i roa ino i te peapea, aera taua uriti rima mai tetutu-riti maite mai i oia i te roa na aavae rii i mua, i te tahi taima e aaoa noa ia e i te tahi taima ra i oia i te imia i te ravaa na roa i oia na raa mau aaoa raa e rave rahi ia hui atu à to'na tau i oia ia'na.

Ua maoro noa te iutonu raa o M. d'Orfeuil i mia i taua hohoa aroha rahi ra, mai te nenehehe ore ia'na i oia i roa i te rahi rima. Faaitoito noa 'tura oia ia'na iho e haafatata 'ura, e-ua-tae atu na oia i te hui rii hui oia i oia hia mai ai oia, e hoi noi a farii mai ai te uri i mia ia'na i te aaoa raa mai i to'na ra haere raa 'u, e i te neva raa e te mata o Atoni e i te metua tane aie ia'na mai te maere, hoi maia raa e ua i roa i te roimata te mata o taua taata ra.

Parau atura o M. d'Orfeuil : — Aue hoi orua e ta'na na hoi rii ia'na i te faaetaeta raa i oia i oia na peapea rahi ta'na e hoi nei ! E Atoni, ua faaita hoi mai an e aia roa 'u ta oie e faaula no te rapau raa i ta oie tamaiti.

Parau maia o Atoni ia'na : — A piti noa e nei ia mahana i tei reira, i mua 'tura i teieni tau mahana, ua nava i ta'na maa ma' rii ; i teieni ra aia ta'na e faaula toe e ta'na ia'na horoa na ta'na tamaiti, maori ra i, te hoo atu i teieni maa rii ito ta'na e taoto nei.

No tei reira parau hohora 'tura taua tamaiti ra o Atoni i to'na rima o tei ruru noa hia ia'na i ta'na ra uriti, mapu aera e aho e to.

Parau atura M. d'Orfeuil : — E tai hoi ita, eiaha oe e tai na'ou e hamani maitai ! Parau faahoe aera taua taata ra e Atoni o te metua tane ae teie e parau hia nei : — E fare tochamui to oe e eia hoi to tamaiti e maitai ia faa-ae i oia i to'na ra pohé raa mai. E tia nei ia oia e horoa mai i roto i ta'na rima ? E farii au ia'na i roa i ta'na tare na'ou e rapau ia ora.

Pahono atura o Atoni ia'na mai te tahopu atu i nia i to'na tau tui : — Te ui mai nei oe e tia nei ia'na tei reira ! E, ua tia roa ia e teieni taua maitai, o maua 'toia ia toopiti ta oe e faora na roto i tei reira hamani maitai.

(Ei te Faa i mua nei te hopena)